

Votre contact en direct 024solange.sabatier@pole-emploi.net

C24/ID708/HC5P

M. MBELE VALERY
114 B ROUTE DE CREMIEU
38230 TIGNIEU JAMEYZIEU

Références à rappeler numéro identifiant 7694993Y

TIGNIEU JAMEYZIEU, le 13 avril 2021

HC5P

RELEVE DE SITUATION DU 29/03/2021

PERIODE DU 01	/03/2021	AU 31/0	3/2021 (3	1 jours)								
		A	Illocations	déjà vers	sées		Allocations dues					
Mars 2021	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							31	1546,59	81,53		26,35	1438,71
Allocations dues (1) 1438.7									1438.71			

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues	
1438,71	0,00	0,00	0,00	1438,71	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 26,35 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 1,80 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES

Références à rappeler

numéro identifiant 7694993Y

REGLEMENT DU 01/04/2021

Règlement de 1438,71 euros par virement bancaire au nom de M. MBELE VALERY EMMA Domiciliation : FR7618370000017500009977132 GPBAFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/03/2021

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 05/11/2020 : 147 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 583

Allocation brute d'un montant journalier de 49,89 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 87,53 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).